

# Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

---

**Commission permanente**

**7 octobre 2019**



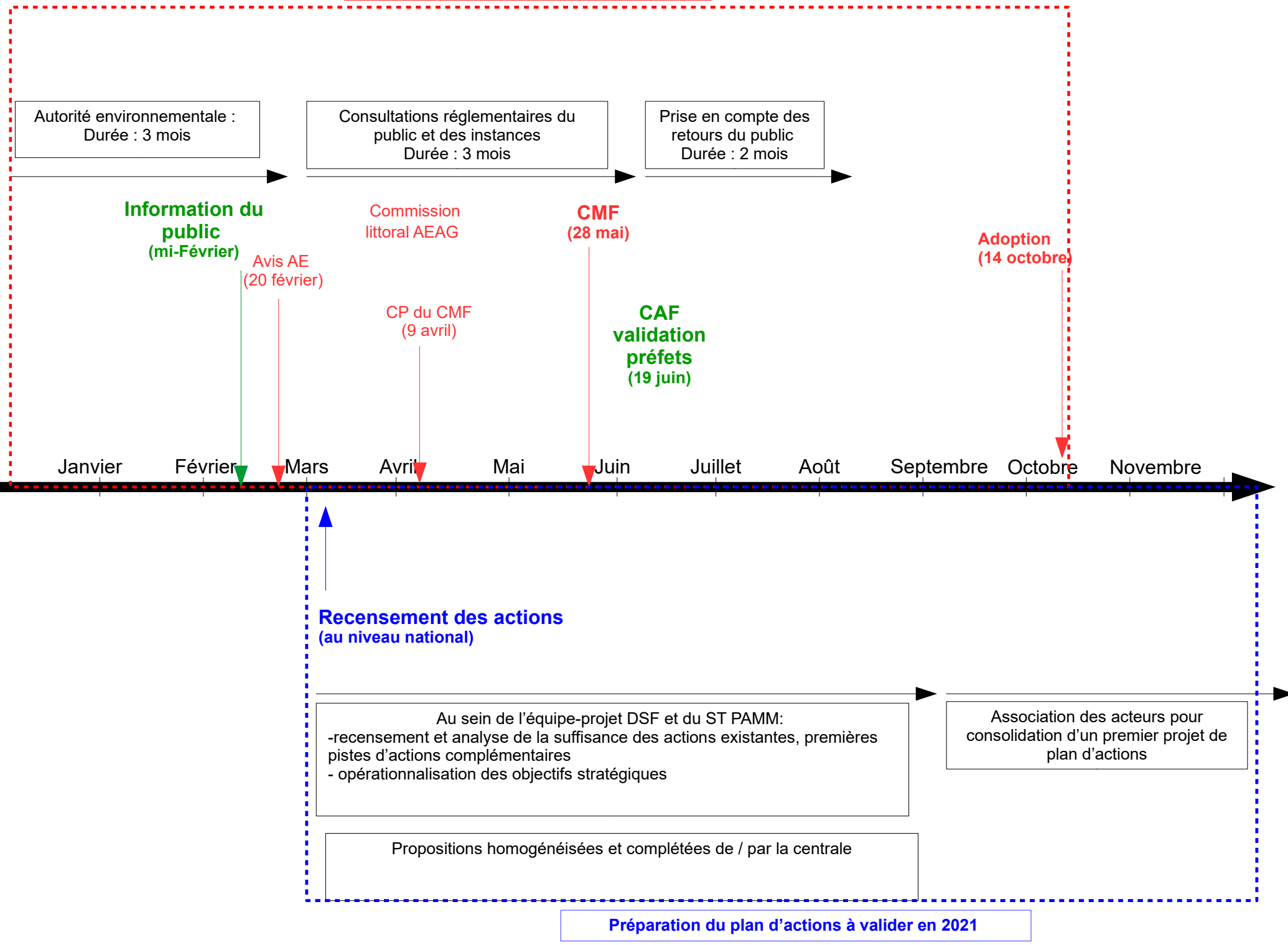
DIRECTION  
INTERRÉGIONALE  
DE LA MER  
SUD-ATLANTIQUE

# Ordre du jour de la réunion

1. Adoption de la stratégie de façade sud atlantique (1<sup>er</sup> volet du DSF) : présentation des adaptations apportées suite aux processus de consultation du public et des instances
2. Élaboration du plan d'action du DSF et calendrier : volet environnemental et volet socio-économique
3. Questions diverses

insérer ici  
votre  
bloc marque

**Adoption des deux premiers volets du DSF**



# Propos introductifs : actualité - calendrier

- **CMF le 28 mai 2019** pour avis formel : stratégie adoptée avec une large majorité
- **Bilan de l'ensemble des consultations** : CAF en marge du CAR le 19 juin
- **Prise en compte** des avis : été 2019 pour constituer la déclaration environnementale annexée à l'arrêté d'approbation
- **Stratégie de façade SA** : approbation le 14 octobre 2019

[L'ensemble des objectifs de la stratégie de façade maritime deviennent opposables](#)

# Ordre du jour de la réunion

- 1. Adoption de la stratégie de façade Sud-Atlantique (1<sup>er</sup> volet du DSF) : présentation des adaptations apportées suite aux processus de consultation du public et des instances**
2. Élaboration du plan d'action du DSF et calendrier : volet environnemental et volet socio-économique
3. Questions diverses

insérer ici  
votre  
bloc marque

# Adoption SFM : modifications apportées

- Consultation de l'Autorité environnementale entre novembre 2018 et février 2019.

*Avis AE rendu le 20 février 2019 pour les 4 façades.*

Les recommandations émises sont à considérer comme « **un avis de cadrage préalable pour la poursuite de la démarche d'évaluation environnementale** »

- Consultation des instances et du public (conformément au code de l'environnement) sur le **volet « stratégique » du DSF** : il concerne la vision d'avenir et les objectifs stratégiques identifiés pour la façade Sud-Atlantique, en vue de proposer un programme de suivi et un plan d'actions (volet « opérationnel », consultation prévue en 2021).

*Dates de consultation : du 4 mars au 4 juin 2019*

# Bilan consultation des instances et du public

## 1/ Bilan de la consultation du public

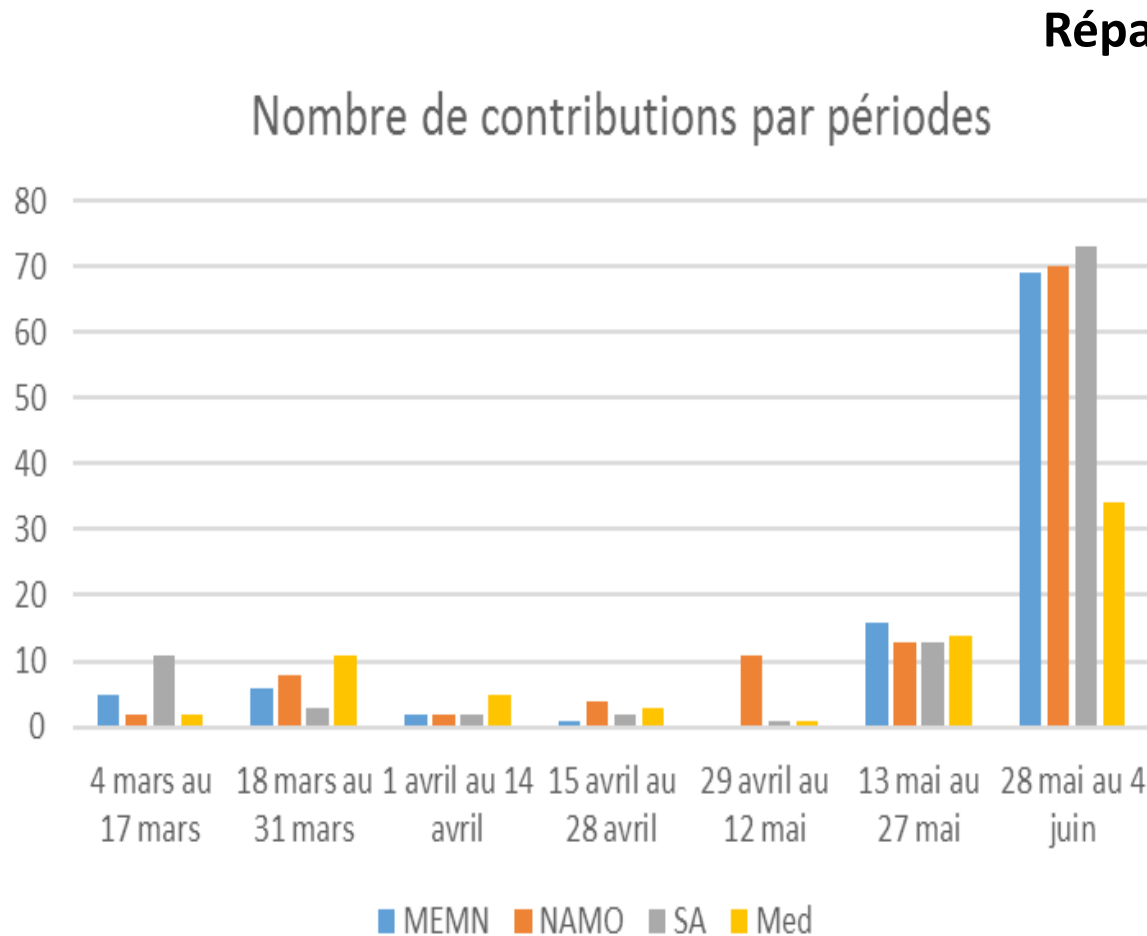
**Au plan national** : 8000 connexions, 384 avis déposés, essentiellement au cours des 3 dernières semaines.

	Nombre de contributions par façade				
	Manche-Est mer du Nord (MEMN)	Nord- Atlantique Manche-Ouest (NAMO)	Sud Atlantique (SA)	Méditerranée (Med)	Total
<b>Situation de l'existant</b>	21	36	24	16	<b>97</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	35	33	44	29	<b>141</b>
<b>Planification des espaces maritimes</b>	23	15	8	9	<b>55</b>
<b>Commentaire général</b>	20	26	29	16	<b>91</b>
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>110</b>	<b>105</b>	<b>70</b>	<b>384</b>

# Bilan consultation des instances et du public

## 1/ Bilan de la consultation du public

**Nombre d'avis :** MEMN : 99 avis   NAMO : 110 avis   SA : 105 avis   Med : 70 avis



### Répartition des contributions :

- 25% sur la situation de l'existant (23 % en SA)
- 37% sur les objectifs stratégiques (42 % en SA)
- 14 % sur la planification (7 % en SA)
- 24% sont des commentaires généraux (28 % en SA)



# Bilan consultation des instances et du public

## 2/ Bilan de la consultation des instances

Instances ayant répondu à la consultation	
CMF SA	Favorable
Comité de bassin Adour Garonne	Favorable avec recommandation
Comité de bassin Loire Bretagne	Favorable avec recommandation
Comité Régional de la Biodiversité	Favorable avec recommandation
Département des Landes	Favorable avec recommandation
Département de la Gironde	Favorable avec recommandation
Communauté de communes des Grands Lacs	Sans avis
Communauté Agglomération de La Rochelle	Sans avis
Agglomération Royan Atlantique	Favorable
Ministère des Armées	Favorable avec recommandation
Préfet de région Pays de Loire	Sans avis
SCOT Pays Basque	Favorable
Région Nouvelle Aquitaine	Favorable
CRPMEM	Favorable avec réserves
SYBARVAL	Sans avis
Autres structures	
Association des CESER Atlantique	Sans avis
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Sans avis
CSRPN Nouvelle Aquitaine	Sans avis
Ports de commerce	Sans avis
Fédération des Industries Nautiques	Sans avis
CCI Bayonne Pays Basque	Sans avis
France Nature Environnement	Défavorable
France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine	Défavorable avec réserve
Institut Milieux aquatiques	Favorable avec recommandation
SEPANSO	Défavorable avec réserve
EDF	Sans avis

- **11 avis** ont été rendus **en complément** des 15 instances saisies au titre du code de l'environnement.

- **Sur les 26 avis** rendus, seuls **3** sont réputés **défavorables** avec ou sans réserve.

- **Sur les 26 avis** rendus, la moitié sont réputés **favorables** avec ou sans recommandation

# Adoption SFM : modifications apportées

- Sur la base des avis des instances, du public et de l'Autorité Environnementale, **plusieurs types de réponses** apportées :
  - => Réponse à apporter avant adoption des stratégies de façades maritime.
  - => Éléments à prendre en compte dans le cadre du volet opérationnel (plan d'actions, dispositif de suivi).
  - => Question à prendre en compte pour le prochain cycle.
- La **déclaration environnementale** synthétise la prise en compte ou non des avis émis
- La stratégie de façade SA sera **adoptée le 14 octobre prochain**

# Adoption SFM : principales remarques

- **Effets du changement climatique** peu pris en compte
- **Objectifs socio-économiques et environnementaux parfois contradictoires** : le BEE doit être un pré-requis
- **Diagnostic parfois incomplet**, notamment sur la partie sud de la façade
- Ministère des armées souhaite **supprimer la délimitation des zones de défenses dans les cartes**
- Les associations de défense de l'environnement jugent que les **objectifs environnementaux ne sont pas assez ambitieux** et ont été revus à la baisse
- **Lien terre-mer à renforcer** et coordination SDAGE/DSF pour plan d'action.
- **Coordination transfrontalière** insuffisante
- **Portée du DSF à préciser et renforcer** : opposabilité, lien avec les documents à terre (SCOT, PLU, SRADDET...)
- Réalité des **moyens financiers et humains** à mettre en place
- **Association des acteurs locaux** indispensable à l'élaboration du **plan d'action**

insérer ici  
votre  
bloc marq

# Adoption SFM : modifications apportées

## Quelques principes généraux :

- Pas de modification du diagnostic de l'existant (finalisé en 2017) : le cas échéant, proposition de prise en compte des remarques dans la mise à jour du prochain cycle, pas de modification des chiffres par filière par souci de cohérence
- Intégration des modifications dans la synthèse de l'état des lieux du document principal (le « 40 pages »)
- Les remarques précises, de détail ou pouvant remettre en cause certains parti-pris méthodologiques seront « renvoyées » au prochain cycle comme piste d'amélioration (exemple : demande de l'AE d'analyse précise des impacts du DSF sur la qualité de l'air...)
- Le DSF n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des politiques sectorielles (trait de côte, énergie, changement climatique...)

# Adoption SFM : modifications apportées

## Préambule du document synthétique

Définition du bon état écologique comme étant la condition indispensable au développement durable des activités

### **2** L'échelle de la façade Sud-Atlantique

Le document stratégique de façade permet d'aborder le **développement d'activités**, la régulation voire la **réduction des pressions** exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétise, pour le grand public, les enjeux et précise les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à **prévenir les conflits** liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. **Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.**

### Paragraphe sur la prise en compte « légère » du changement climatique

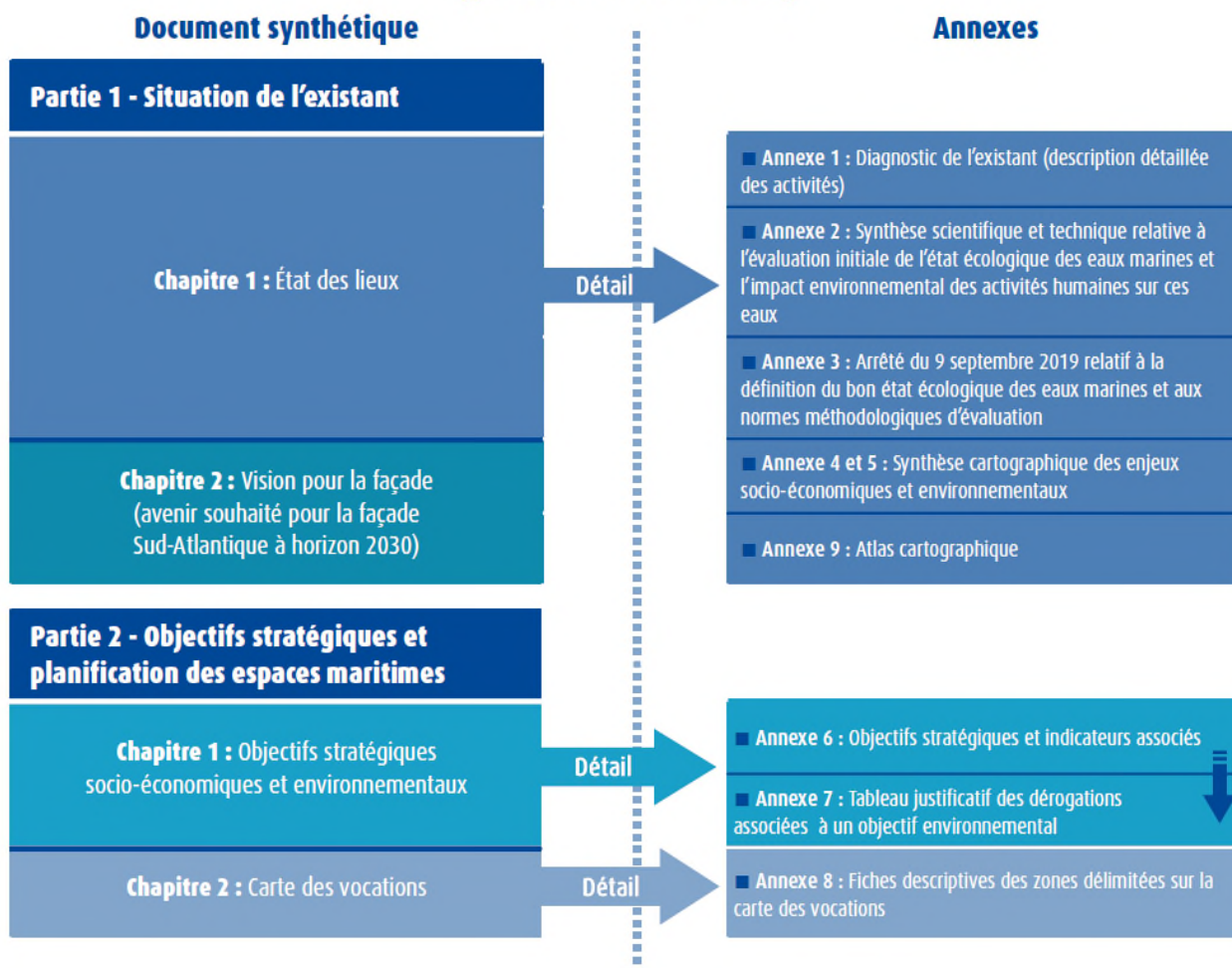
Dans ce premier DSF, la prise en compte du changement climatique et de ses manifestations concerne essentiellement la mobilité du trait de côte (augmentation du niveau de la mer conduisant à un risque accru de submersion et à une érosion du trait de côte par exemple). Il sera enrichi lors des prochains cycles, afin d'intégrer plus largement les impacts du changement climatique.

# Adoption SFM : modifications apportées

## Préambule du document synthétique

Schéma de présentation des annexes et leur découpage et leur lien avec le document principal pour meilleure appréhension

### Contenu de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique (parties 1 et 2 du DSF)



# Adoption SFM : modifications apportées

Meilleure lisibilité de la filière « Surf » dans les chiffres clés p. 9

## Chiffres-clés de l'économie maritime Sud-Atlantique

**49.000** emplois dans l'économie maritime  
(dont 60 % dans le tourisme)

**4.592** marins professionnels français en activité

**296** millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
pour la production conchylicole

**85** millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
par les halles à marée

**800** millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
pour la filière nautique

**20** millions de tonnes de marchandises traitées  
chaque année dans les ports de la région



## Chiffres-clés de l'économie maritime Sud-Atlantique

**49.000** emplois dans l'économie maritime  
(dont 60 % dans le tourisme littoral)

**4.592** marins professionnels français en activité

**296 millions** d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
pour la production conchylicole

**85 millions** d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
par les halles à marée

**800 millions** d'euros de chiffre d'affaires réalisés  
pour la filière nautique

**20 millions** de tonnes de marchandises traitées  
chaque année dans les ports de la région

**1 million** de journées de surf pour un nombre de surfeurs  
estimé à 100.000, et plus de 1.000 moniteurs



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Adoption SFM : modifications apportées

## Présentation loisirs nautiques

Le dynamisme de cette filière est principalement portée par le nautisme qui est actuellement confronté à un manque d'anneaux dans les ports et de places de mouillage. En plus du nautisme, le surf est une activité emblématique de la façade aussi bien par son poids économique que par le nombre de ses pratiquants. De nombreuses autres activités s'y déploient : voile, canoë-kayak, stand-up paddle, kitesurf, planche à voile, ainsi que la plongée sous-marine, qui compte un centre fédéral important à Hendaye.



# Adoption SFM : modifications apportées

## Présentation de l'activité de pêche

paragraphe sur la pêche p. 10 qui pouvait laisser entendre que la pêche industrielle est prépondérante

### ■ La pêche

La pêche professionnelle régionale est majoritairement une pêche artisanale côtière et estuarienne. Au Pays basque, elle présente une double spécificité : si la Côte basque se caractérise par une pêche artisanale, une cinquantaine de navires du quartier maritime de Bayonne pratique la pêche hauturière en dehors des eaux de la façade Sud-Atlantique. Le reste de la flottille régionale, majoritairement côtière, exploite les ressources du Sud du golfe de Gascogne, dont une grande proportion d'espèces à forte valeur ajoutée.



# Adoption SFM : modifications apportées

## Conflits d'usage et plaisanciers

De manière générale, les principaux conflits d'usage peuvent concerner les :

- conchyliculteurs en mer et sur l'estran (zone de mouillage et tables),
- plaisanciers (voile/moteur),
- baigneurs,
- pêcheurs professionnels et amateurs,
- gestionnaires d'espaces naturels,
- surfeurs, baigneurs et autres pratiquants d'activités sportives de plage.

Sur la façade Sud-Atlantique, deux territoires apparaissent particulièrement comme des zones de conflits potentiels compte tenu du nombre élevé d'activités en présence : le secteur de la mer des pertuis et le bassin d'Arcachon. Ces zones sont également marquées par une forte saisonnalité des activités : la fréquentation touristique durant la période estivale rend les conflits d'usage d'autant plus forts notamment entre les plaisanciers et les ostréiculteurs.

# Adoption SFM : modifications apportées

## Réécriture du paragraphe sur la formation pour l'adapter aux spécificités de la façade et faire le lien avec les professionnels des loisirs

### ■ Formation maritime et sensibilisation

Sur la façade Sud-Atlantique, des établissements d'enseignement maritime (lycée maritime de la Rochelle et Ciboure, lycée de la mer de Bourcefranc et Gujan-Mestras) dispensent un large panel de formations maritimes. Ces dernières permettent d'exercer des fonctions aussi bien au pont qu'à la machine dans tous les secteurs professionnels (pêche, cultures marines, commerce, plaisance) et à plusieurs niveaux de responsabilité, de la fonction d'exécution à la fonction de commandement d'un navire professionnel de la marine marchande. Dispensées par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue, elles permettent aussi bien à des néophytes d'embrasser des carrières maritimes qu'à des marins de progresser et d'avoir des prérogatives liées à des exigences internationales. Depuis 2015, la formation professionnelle maritime fait l'objet d'une profonde réforme afin d'adapter et moderniser les référentiels au plus près des métiers.

Au-delà des métiers de navigants, de nombreux métiers de la mer sont représentés en Nouvelle Aquitaine grâce à une offre de formation variée (maintenance nautique, plasturgie et composantes...) qui est également offerte dans l'enseignement supérieur (BTS ou formations universitaire de haut niveau).

D'autre part, le CREPS de Nouvelle-Aquitaine organise des sessions de formation pour les moniteurs de surf ou encore de plongée sous-marine en partenariat avec les professionnels des loisirs nautiques (notamment la Fédération Française de Surf, l'UCPA etc.). La Ligue de voile de Nouvelle-Aquitaine forme quant à elle les moniteurs de voile. Par ailleurs, des actions de sensibilisation des usagers de la mer et du grand public sont menées par les services opérateurs de l'État ainsi que par les collectivités territoriales, les professionnels de la mer, les acteurs des sports nautiques dont les fédérations nautiques sportives, les associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement marin. Faire comprendre les enjeux maritimes et littoraux ainsi que les richesses et potentialités du milieu marin permettent de sensibiliser le plus grand nombre à sa protection.



# Adoption SFM : modifications apportées

## Ajout de l'étude de caractérisation en cours pour identifier un site houlomoteur

### ■ La production d'électricité

Les potentiels en énergies éolienne, hydrolienne, estuarienne, fluviale et de la houle sont bien présents sur le littoral Sud-Atlantique. L'engagement par l'État d'études environnementales et d'un débat public sur le projet de parc éolien au large d'Oléron (500 MW) et l'ouverture du site expérimental bordelais pour l'essai d'hydroliennes SEENEOH témoignent de ce potentiel. De plus, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans une démarche prospective au travers du lancement d'une étude amont de caractérisation d'un site houlomoteur sud-aquain au niveau de Bayonne.

La contribution de la façade Sud-Atlantique à l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de développement des énergies marines renouvelables (6000 MW en 2023 à l'échelle nationale) constitue un enjeu majeur pour la production d'électricité et pour la lutte contre le réchauffement climatique.



# Adoption SFM : modifications apportées

## Meilleure lisibilité des travaux du GIP et de l'observatoire côte aquitaine

### 1.4. Les risques

---

Les communes littorales sont exposées à un niveau de risque plus important que sur le reste du territoire. La façade Sud-Atlantique est soumise à de nombreux aléas (inondation, submersion marine, érosion, mouvements de terrain, feux de forêts, événements accidentels, pollutions, etc.) au regard d'enjeux croissants (habitations, activités économiques, etc.), qui conduisent à un niveau de risque élevé sur la frange littorale. Toutefois, cette exposition est inégalement répartie selon l'intensité et la nature des aléas et des enjeux.

En matière de risques naturels, ce sont principalement l'érosion côtière et la submersion marine qui sont présents, à l'interface terre-mer, sur les zones à enjeux que sont les zones basses (estuaires) et les zones où le bilan sédimentaire est fortement négatif. La prise en compte des risques naturels dans les démarches de planification est indispensable pour assurer une plus grande résilience des territoires littoraux. Ce sujet est particulièrement prégnant sur la façade Sud-Atlantique, comme en témoignent la constitution de l'Observatoire de la Côte Aquitaine depuis 1996 et celle du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain depuis 2006 .

# Adoption SFM : modifications apportées

## Rééquilibrage des enjeux au regard du sud de la façade

### 1.1.4. Travaux maritimes

#### ■ Les travaux publics maritimes

Sont considérés comme travaux publics maritimes :

- les travaux dans l'eau (ou en mer), le dragage en eau de mer et les travaux sous-marins,
- les travaux de protection contre les inondations,
- la construction et la rénovation dans les ports, d'ouvrages en contact avec l'eau, quais, digues, formes de radoub, etc.

Ces travaux permettent, d'une part, de gérer le trait de côte afin de protéger les populations et les installations de toutes natures implantées sur le littoral contre les submersions marines et, d'autre part, de répondre aux besoins du transport maritime, de la pêche et de la plaisance.

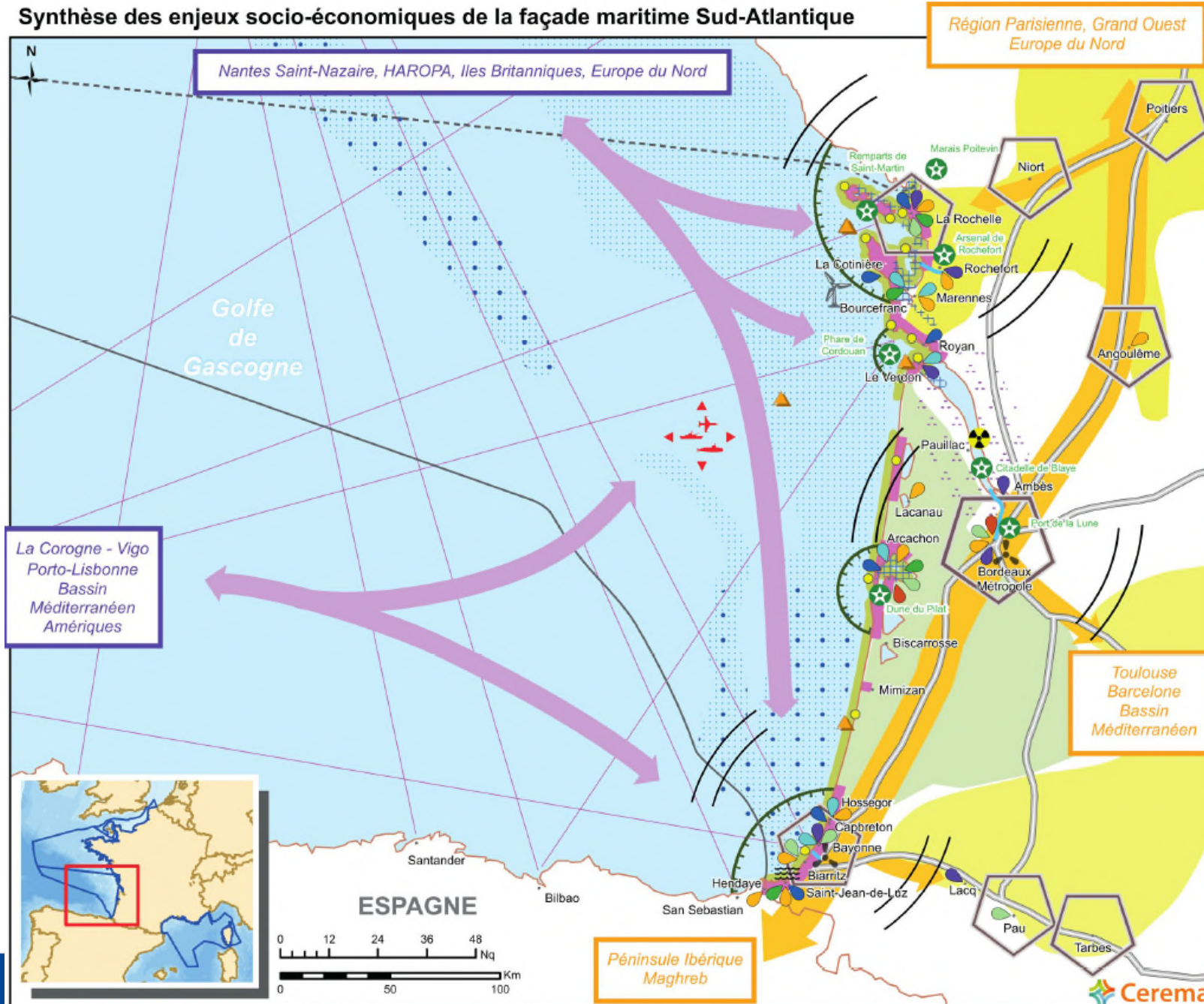
En façade Sud-Atlantique, cette filière est fortement influencée par le dragage des ports d'estuaire de la Gironde et à l'embouchure de l'Adour, notamment ceux du GPMB et de Bayonne, et les projets d'investissements portuaires qui fournissent ses principaux marchés.



Ces habitats côtiers sont enrichis par les panaches fluviaux de l'Adour, de la Charente et du plus grand estuaire d'Europe qu'est la Gironde. Ces zones d'interface terre-mer constituent des secteurs de nourriceries et de frayères privilégiés pour les espèces halieutiques.

# Adoption SFM : modifications apportées

## Synthèse des enjeux socio-économiques de la façade maritime Sud-Atlantique



# Adoption SFM : modifications apportées

## Caractère non exclusif des activités dans la carte des vocations (reprise avis CMF)

*Ajout devant le paragraphe introductif des vocations : « Les vocations retenues reposent sur les principaux enjeux écologiques identifiés et les activités présentes ou potentielles. La liste des activités n'est cependant pas exhaustive et les vocations ne sont pas exclusives du développement du déploiement d'autres activités. La carte reste synthétique sans présenter toutes les potentialités de chaque zone. »*

### - Autres remarques CMF :

- \* découper les annexes 2 et 5 pour clarifier le document
- \* apporter des précisions sur le processus de demande de dérogations éventuelles à l'échelle de projets d'intérêt majeur ne pouvant pas respecter scrupuleusement l'ensemble des objectifs fixés dans la stratégie de façade maritime (annexe 7)



# Adoption SFM : modifications apportées

## Prise en compte de l'avis du public / instances

### Qu'est-ce qu'une dérogation ?<sup>1</sup>

L'article 14 de la Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » - DCSMM) prévoit qu'un État membre peut identifier dans ses eaux marines **des cas, dénommés « dérogations », dans lesquels les objectifs environnementaux ou le bon état écologique ne peuvent pas être atteints au moyen des mesures qu'il a prises.**

Un nombre restreint de motifs peut être invoqué (articles L.219-12 et L.219-14 du Code de l'environnement) :

- action ou absence d'action qui n'est pas imputable à l'administration de l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements ainsi qu'aux établissements publics et autres organismes exerçant une mission de service public ;
- causes naturelles ;
- force majeure ;
- modifications ou altérations des caractéristiques physiques des eaux marines causées par des mesures arrêtées pour des raisons d'intérêt général supérieur qui l'emportent sur les incidences négatives sur l'environnement, y compris sur toute incidence transfrontière ;
- conditions naturelles ne permettant pas de réaliser les améliorations de l'état des eaux marines concernées dans les délais prévus ;
- coût disproportionné ;
- absence d'un risque important pour le milieu marin.

L'autorité administrative indique ces cas dans le plan d'action et les justifie auprès de la Commission européenne.

# Adoption SFM : modifications apportées

## Prise en compte de l'avis du public / instances

- Évolutions « mineures » des objectifs socio-économiques particuliers (CRPMEM, FIN...) :

01- PECHE PROFESSIONNELLE	
Objectifs stratégiques généraux	Objectifs stratégiques particuliers
1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins	1-1- Développer <b>et moderniser</b> les flottilles de pêche en préservant la diversité des métiers, dont les pêches artisanales
	1-2- Valoriser les produits et sous-produits de la pêche
	1-3- Renouveler et moderniser <del>les flottilles de pêche et</del> les installations à terre

04- INDUSTRIE NAVALE ET NAUTIQUE	
Objectifs stratégiques généraux	Objectifs stratégiques particuliers
1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	1- Pérenniser la façade sud atlantique comme leader international dans le secteur de la glisse
	2 - Conforter les filières de construction navale et nautique d'excellence sur le territoire, notamment en favorisant l'innovation et la différenciation dans l'offre de produit
	<del>3- Appliquer à l'industrie nautique les principes d'écoconstruction, de déconstruction et d'économie circulaire</del> 3 - Encourager l'intégration des enjeux de la transition écologique dès la phase de conception des navires
	4- Accompagner le développement de l'économie circulaire et de la filière locale de déconstruction des bateaux de plaisance

# Adoption SFM : modifications apportées

## Prise en compte de l'avis du public / instances

- Évolutions des objectifs socio-économiques particuliers (FIN, services Etat) :

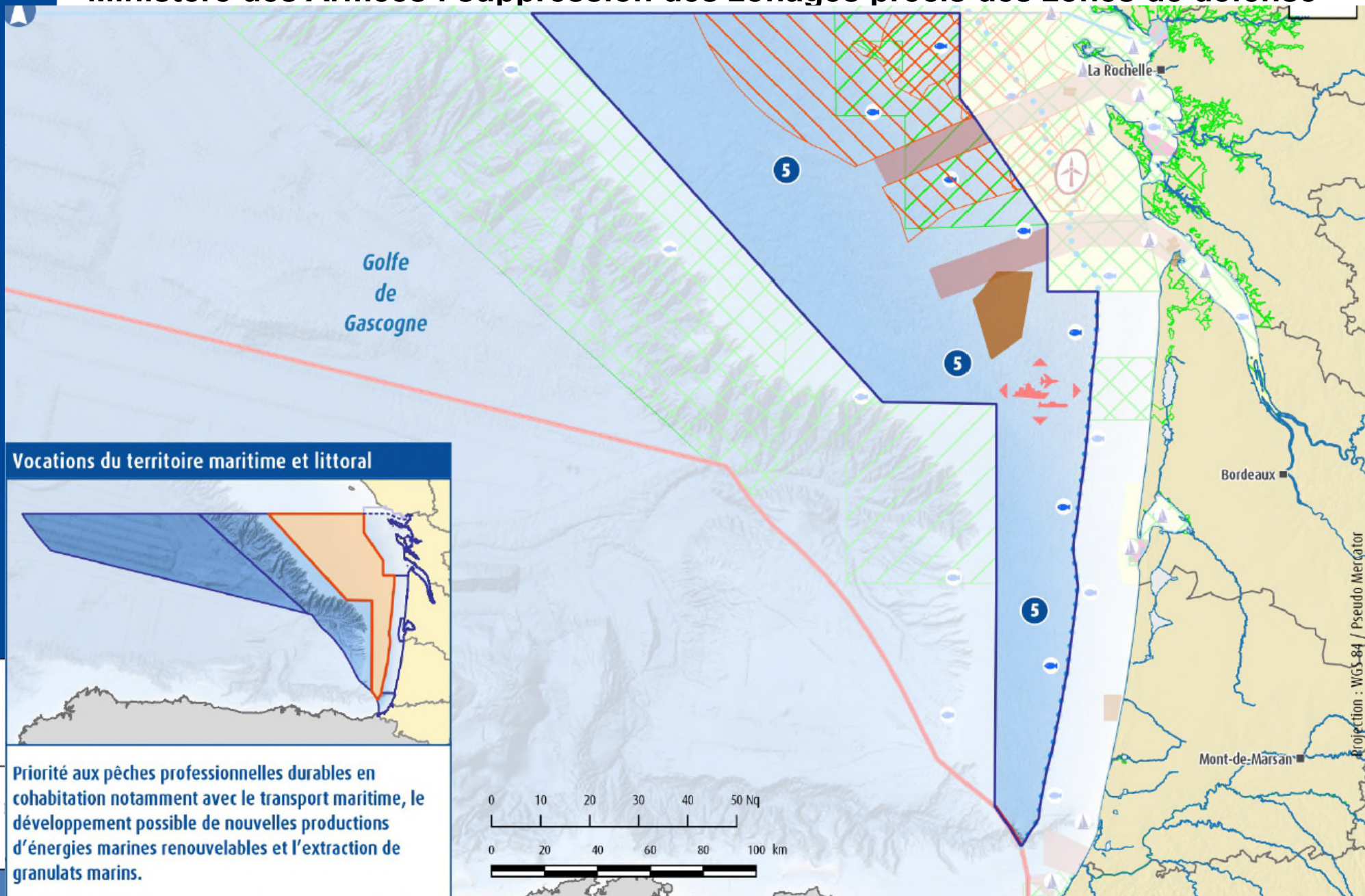
07- PLAISANCE	
Objectifs stratégiques généraux	Objectifs stratégiques particuliers
1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	1- Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable
	2- Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques
2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	1- Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre

12- CONNAISSANCES	
Objectifs stratégiques généraux	Objectifs stratégiques particuliers
1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	1- Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les interactions entre milieux et espèces 2- Améliorer les connaissances sur les impacts des activités et leurs interactions entre elles 3- Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire
2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances	1- Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs 2- Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, et du littoral et de l'économie maritime 3- Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données

14- FORMATION	
Objectifs stratégiques généraux	Objectifs stratégiques particuliers
1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer	1- Adapter les formations aux besoins des entreprises, à la réalité des métiers de la mer et à l'évolution des filières maritimes 2- Offrir des conditions de travail plus sûres et plus agréables 3- Faciliter l'accès au travail et l'installation des nouveaux entrants 4- Promouvoir les métiers de la mer
2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	1- Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable 2- Optimiser les réseaux des partenaires (recherche, société, enseignement, sciences participatives)

# Adoption SFM : modifications apportées

Ministère des Armées : suppression des zonages précis des zones de défense



# Adoption SFM : modifications apportées

## Corrections de coquilles dans les fiches secteur (annexe 8)

- suppression mention au plan de gestion du PNM dans le secteur 4
- suppression de la mention « au préalable » dans les prescriptions de déroulement des activités

## 5. Prescriptions ou recommandations

---

Les connaissances sur les impacts cumulés des activités dans l'espace et dans le temps devront être capitalisées et mises à disposition du public, des instances de gouvernance et des acteurs de la recherche et de l'environnement.

### ■ Prescriptions de non impact sur certaines composantes des écosystèmes :

- Mise en œuvre systématique de la séquence éviter-réduire-compenser en mer ;
- Prise en compte des zonages particuliers (à la date d'approbation du présent document) : cf. carte « activités humaines, environnement et patrimoine » du secteur 2.

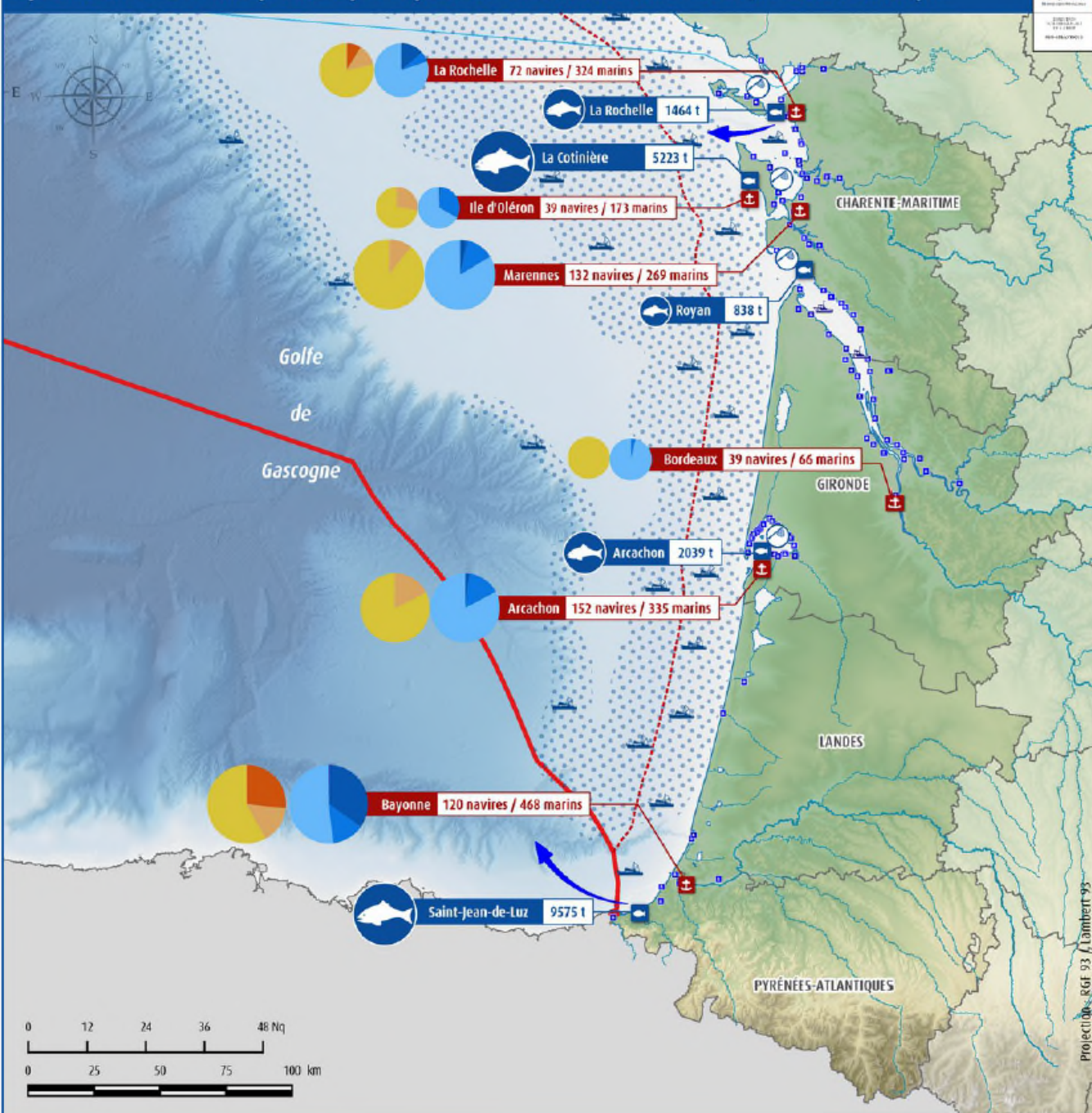
### ■ Conditions de déroulement des activités :

- Toute activité développée, soumise à procédure d'évaluation environnementale, devra faire l'objet d'une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux écologiques présents dans le secteur 2;
- Sa compatibilité avec les activités de défense nationale, les autres activités ou infrastructures (câbles notamment) et avec la bonne gestion du domaine public maritime naturel devra être démontrée par le porteur de projet ;
- Respect des règles de coexistence des usages également préconisées par les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime naturel ;
- Les planifications maritimes existantes liées aux activités humaines devront être prises en compte.

# Adoption SFM : modifications apportées

## Modification carte « Pêche » de l'Atlas (CRPMEM)

Synthèse socio-économique de la pêche professionnelle maritime sur la façade Sud-Atlantique



### La pêche maritime

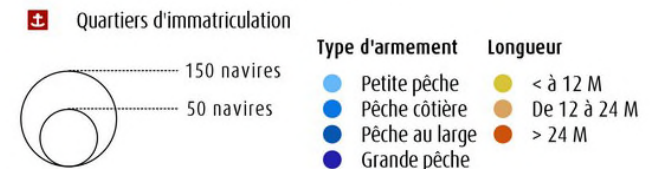
- Principaux ports de pêche disposant d'une halle à marée
- Autres ports et lieux de débarquement des produits de la pêche
- Principaux gisements pour la pêche à pied
- Principales zones de pêche selon données VMS (1)
- Zones de pêche estuarienne
- Ports d'attache de navires de pêche hauturière

### Quantités débarquées en 2016 dans les halles à marée



(1) sur la base des données transmises par les navires de pêche > 12 mètres soumis au système de surveillance des navires par satellite (VMS, Vessel Monitoring System)

### Nombre de navires armés à la pêche (Bilan 2016)



### Limites en mer

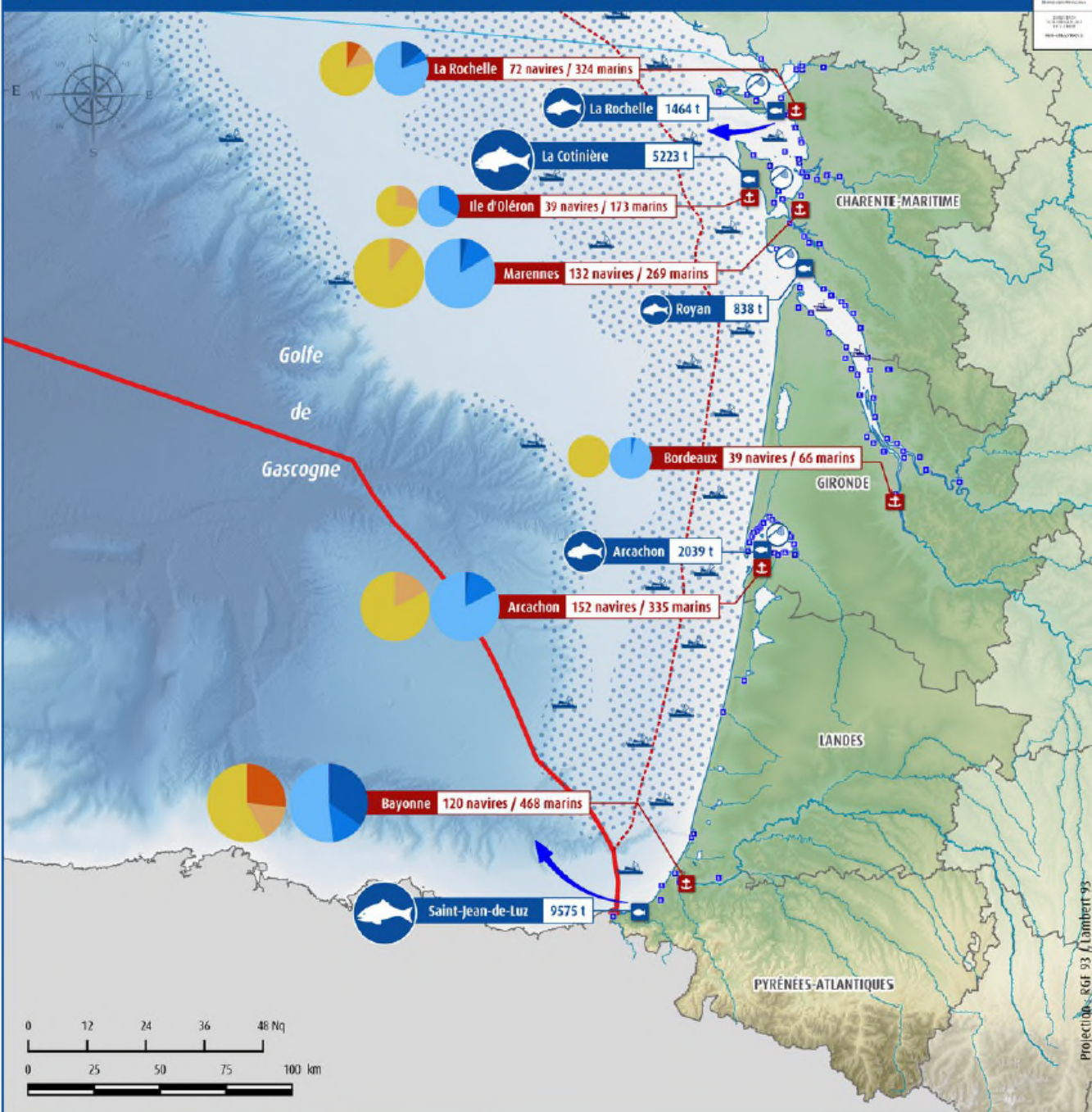
- Limite de la zone économique exclusive (200 Nq)
- Limite des eaux territoriales (12 Nq)
- Façade maritime

Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction des affaires maritimes, Système d'Informations Halieutiques IFREMER 2012  
 Copyrights : © GEOFLA (IGN), © BD ALTI 250 (IGN), © SHOM, © EMODnet  
 Réalisation : DIRM SA / MCPPLM - Juin 2017

# Adoption SFM : modifications apportées

## Modification carte « Pêche » de l'Atlas (CRPMEM)

Synthèse socio-économique de la pêche professionnelle maritime sur la façade Sud-Atlantique



### La pêche maritime

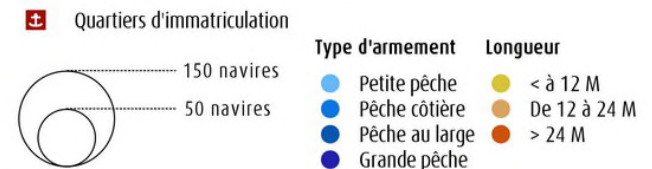
- Principaux ports de pêche disposant d'une halle à marée
- Autres ports et lieux de débarquement des produits de la pêche
- Principaux gisements pour la pêche à pied
- Principales zones de pêche selon données VMS (1)
- Zones de pêche estuarienne
- Ports d'attache de navires de pêche hauturière

### Quantités débarquées en 2016 dans les halles à marée



(1) sur la base des données transmises par les navires de pêche > 12 mètres soumis au système de surveillance des navires par satellite (VMS, Vessel Monitoring System)

### Nombre de navires armés à la pêche (Bilan 2016)



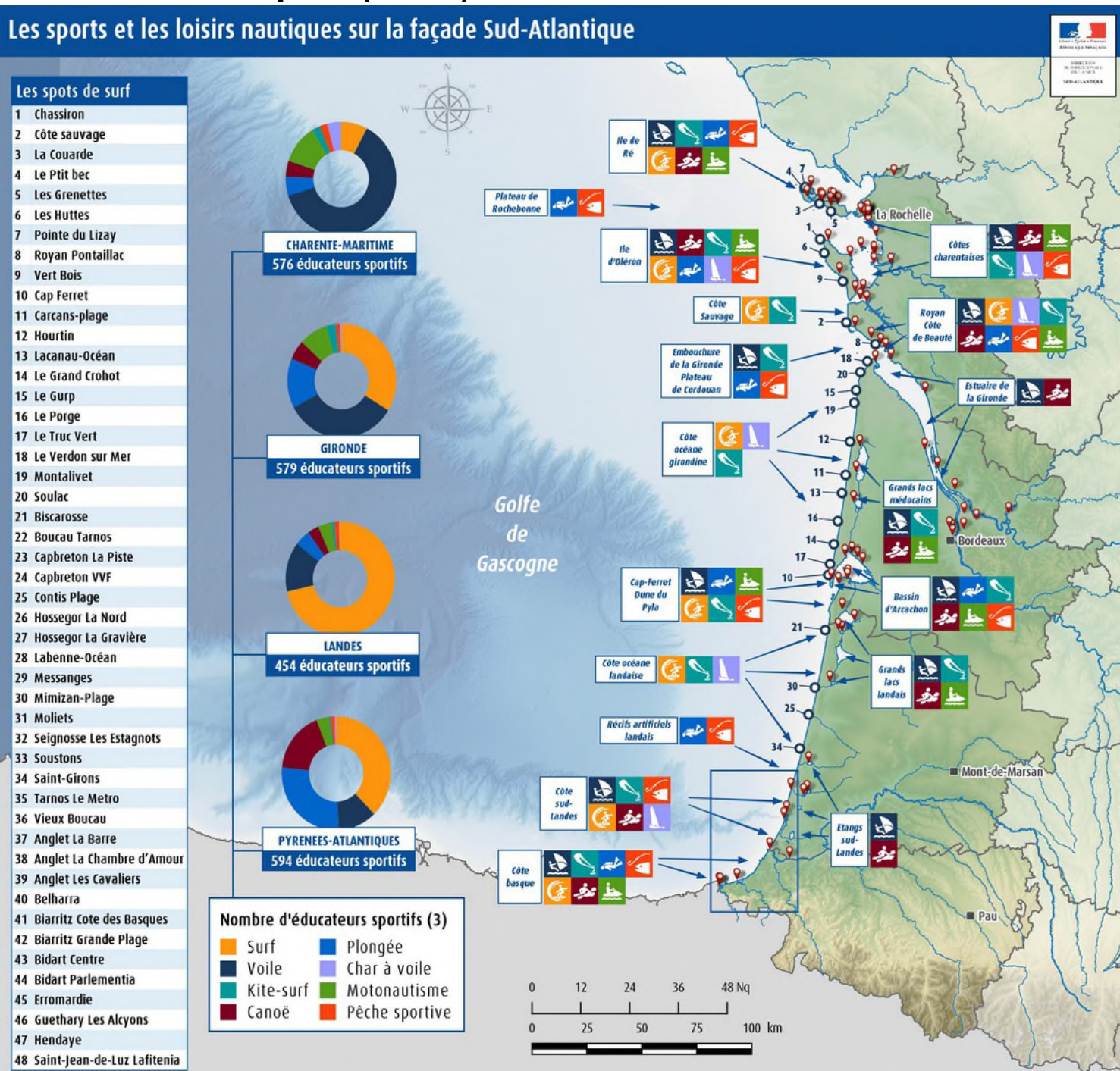
### Limites en mer

- Limite de la zone économique exclusive (200 Nq)
- Limite des eaux territoriales (12 Nq)
- Façade maritime

Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction des affaires maritimes, Système d'Informations Halieutiques IFREMER 2012  
 Copyrights : © GEOFLA (IGN), © BD ALTI 250 (IGN), © SHOM, © EMODnet  
 Réalisation : DIRM SA / MCPPLM - Juin 2017

# Adoption SFM : modifications apportées

## Ajout carte loisirs nautiques (Atlas)

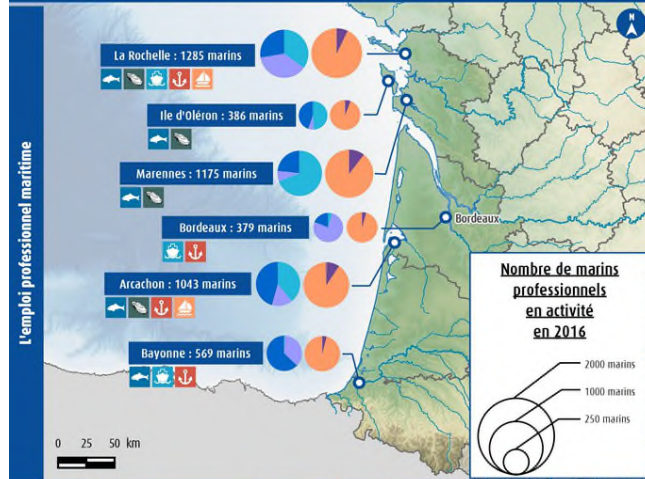




# Adoption SFM : modifications apportées

## Nouvelle carte emplois et formation (Atlas) (BTS...)

### L'emploi et la formation professionnelle maritime sur la façade Sud-Atlantique



#### Activité principale des marins professionnels par quartiers d'immatriculation (1)

- Pêches professionnelles maritimes
- Cultures marines
- Commerce et activités portuaires

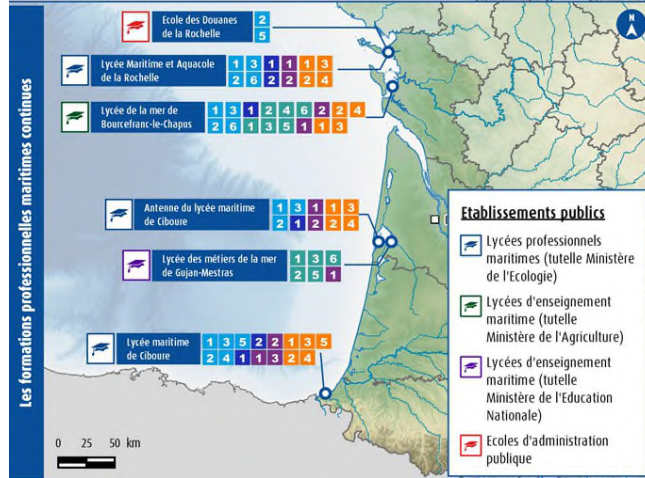
#### Répartition

- Hommes
- Femmes

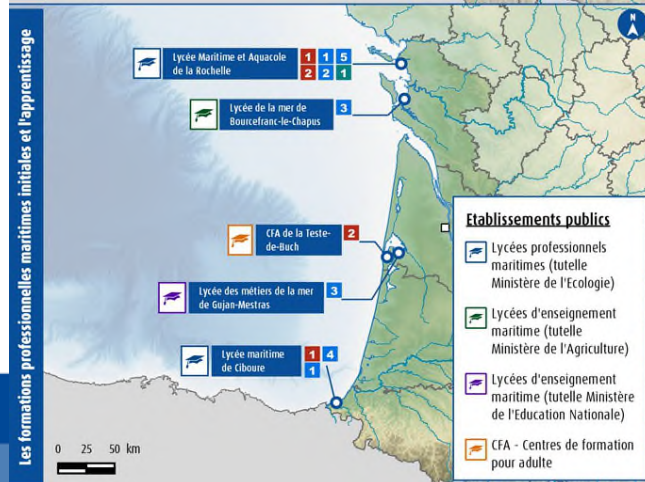
#### Principales activités maritimes

- Pêches maritime
- Conchyliculture
- Navigation au commerce
- Activités portuaires
- Plaisance professionnelle

(1) Marins professionnels français en activité



- Pont**
  - Matelot pont
  - Capitaine 200
  - Capitaine 200 pêche
  - Capitaine 200 voile
  - Chef de quart 500
  - Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche
- Machine**
  - Mécanicien 250 kW
  - Mécanicien 750 kW
- Cultures marines**
  - Certificat de marin ouvrier cultures marines n.1
  - Certificat de marin ouvrier cultures marines n.2
  - Certificat de patron de navires cult. marines n.1
  - Certificat de patron de navires cult. marines n.2
  - Stage en formation agréé en cultures marines
  - Brevet pro. resp. d'exploitation produit aquacole
- Médical**
  - Enseignement médical niv. 1
  - Enseignement médical niv. 2
  - Enseignement médical niv. 3
- Certificats annexes**
  - Certificat formation de base à la sécurité
  - Certificat qualification avancé lutte incendie
  - Certificat restreint d'opérateur
  - Certificat général d'opérateur
  - Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage



- CAP**
  - CAP maritime de matelot
  - CAP maritime de conchyliculture
- BAC PRO**
  - Bac pro. électromécanicien de marine
  - Bac pro. cultures marines
  - Bac pro. cultures marines par apprentissage
  - Bac pro. conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche et commerce)
  - Bac pro. conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche commerce et plaisance professionnelle)
- BTS**
  - BTS maritime pêche et gestion de l'environnement marin



Projection : RGF 93 / Lambert 93

Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Copyrights : © GEOFLA (IGN), © BD ALTI 250 (IGN), © SHOM  
Réalisation : DIRM SA / MCPMML - Août 2019

# Adoption SFM : modifications apportées

## Autres modifications mineures de l'Atlas cartographique

- Ajout entreprises du Pays Basque selon remarques CCI sur les industries navales et nautiques
- Corrections sur la répartition des moyens nautiques et aériens dans le cadre de l'AEM
- Ajout des routes maritimes du Port de Bayonne dans la carte « transport maritime »

# Adoption SFM : Objectifs et Indicateurs environnementaux

## Version consultation V4 → Version finale V5

**Majorité des modifications pour répondre à l'avis de l'Autorité environnementale, demandes du public et des instances**  
**Et pour fiabiliser le renseignement / calcul des indicateurs et l'application des OE/indicateurs**

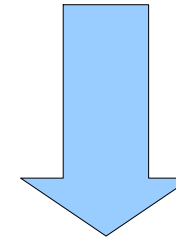
### Stratégie de façade maritime

Document stratégique  
de la façade Sud-Atlantique

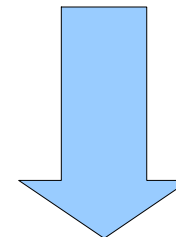
PROJET v.2

Septembre  
2018

- Intitulé OE / Indicateurs (annexe 6b DSF SA)
- Fiches explicatives OE (annexe 6c DSF SA)



220 avis ou contributions instances / public  
Examinés avec l'échelon central (DEB/ELM1)



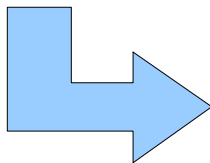
## Version consultation V4 → Version finale V5

The screenshot displays the website interface for 'Stratégies de façade maritime'. At the top, it features the French flag and the text 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE' and '#MerLittoral2030'. Below this is a navigation bar with tabs for 'Manche Est-mer du Nord', 'Nord Atlantique-Manche Ouest', 'Sud-Atlantique' (highlighted), and 'Méditerranée'. The main content area is titled 'Sud-Atlantique' and contains a paragraph: 'La façade Sud-Atlantique compte 723 kilomètres de linéaire côtier, de la Sèvre niortaise au nord jusqu'à la frontière franco-espagnole au sud. Elle comprend les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine et compte 140 communes littorales.' Below the text is a link for 'Synthèse du projet de stratégie de façade maritime Sud-Atlantique (PDF - 12,6 Mo)' and a 'Voir le dossier' button. At the bottom left, there is a logo for the 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' with the motto 'Liberté · Égalité · Fraternité' and the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE' text.

# Adoption SFM : Objectifs et Indicateurs environnementaux

## Version consultation V4 → Version finale V5

- 11 Indicateurs et leur cible au libellé **inchangé**
- 61 Indicateurs/cibles ont eu leur libellé **précisé**
- **26 cibles à définir, concerter et adopter** en façade simultanément **au plan d'action du DSF**
- **33 Indicateurs candidats au 3<sup>e</sup> cycle, retirés de la version finale V5**
- **1 cas particulier : abandon** D9 OE02 « Réduire les apports HAP sur les BV des secteurs côtiers les plus impactés », recherche dans les mollusques bivalves Contaminant considéré comme non problématique suite à la mise à jour des résultats de l'évaluation 2018 → pas d'OE spécifique, réduction de manière globale par les OE D8-Contaminants

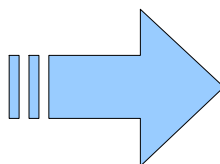


**Version finale V5 avec nouvelle codification OE**  
Suppression des bis, nouveau, X, ...

# Indicateurs candidats au 3<sup>e</sup> cycle



- **Retiré de la version finale V5 des OE**
- **Non calculable** d'ici mi-2022 (rapportage mi-parcours pour le 2<sup>e</sup> cycle)
- Modalité de renseignement à développer (mise en place de rapportage et de bases de données, développement technique, travaux scientifiques...) en vue du 3<sup>e</sup> cycle
- **33** en façade SA
- Exemples :
  - suivi des flux d'azote (D5 eutrophisation)
  - suivi des rejets atmosphériques soufrés (D8 contaminants)



# Objectifs et Indicateurs environnementaux

## Version finale V5

Pour la façade SA

- 53 Objectifs environnementaux
- 80 Indicateurs pour le suivi de leur atteinte
- 8 OE sans indicateurs

### 2 Catégories d'indicateurs :

- Opérationnel / mesurable avec cible
- Opérationnel / mesurable sans cible à définir

D01-HB-OE05	Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)	- Indicateur 1: Proportion de surface d'herbier de zostères ( <i>Zostera marina</i> et <i>Zostera noltei</i> ) connue interdite aux mouillages forains	- Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF
	Pour les mouillages, OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis - Bassin d'Arcachon	- Indicateur 2: Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisation de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères	- 0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime
	Pour la pêche à pied de loisir, OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis - Bassin d'Arcachon	- Indicateur 3: En site Natura 2000, proportion de surface d'herbiers intertidaux identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche	- Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF



# Indicateurs opérationnels



- Avec cible et mode de renseignement définis
- En application dès la signature du DSF SA (14/11/2019)
- **54 en façade SA**, environ 45 % qui correspond à un strict respect réglementation actuelle

D01-OM-OE02

Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser)

- Indicateur 1: Taux de projets autorisés dont l'étude d'impact, après application de la séquence ERC, évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme compatible avec l'atteinte du bon état écologique de chaque espèce fréquentant la zone du projet évalué, au niveau de la (les) façade(s) marine(s) concernée(s) par chacune de ces espèces

- 100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime

- Indicateur 2: Taux de parcs éoliens autorisés présentant un dispositif d'évaluation et, le cas échéant, de réduction du niveau de pression de collision sur les populations d'espèces fréquentant le parc éolien.

- 100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

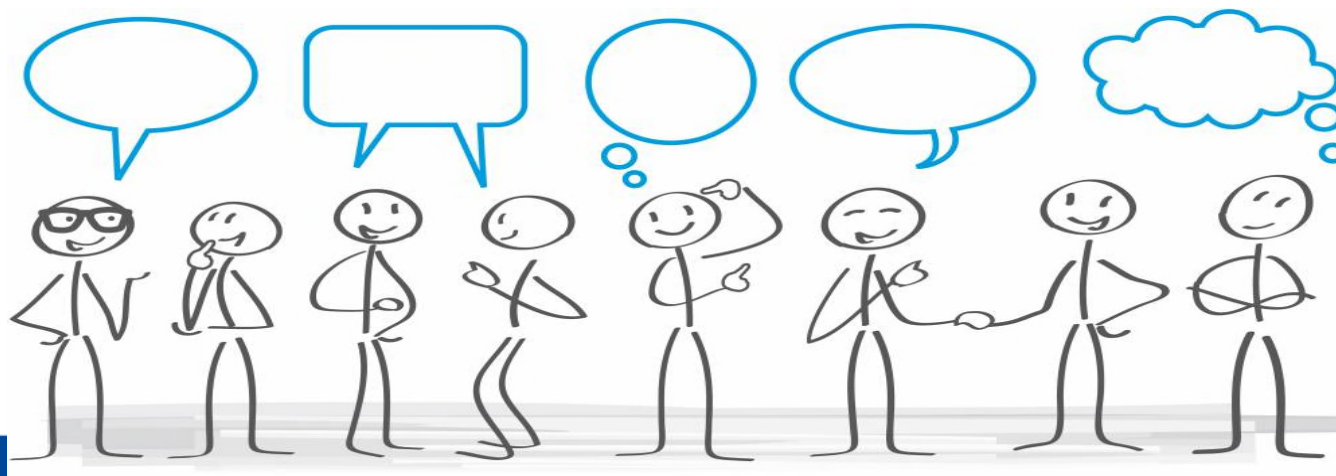
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Indicateurs opérationnels avec cible à définir

- Leur cible sera **définie**, concertée et adoptée en façade simultanément **au plan d'action du DSF**
- **Applicable fin 2021** à l'adoption du plan d'action du DSF
- **26 en façade SA**
- **Travaux ou études préalables nécessaires à leur définition**

## Exemples :

- Liste des habitats particuliers concernés pour le D6 pertes et perturbations physiques des habitats marins (artificialisation espace littoral et fonds marins)
- Cartographie des habitats fonctionnels des oiseaux marins et définition de leur zone de densité maximale
- Définition de seuils communs DCE/DSCMM sur les questions Eutrophisation, Contaminants, sanitaires, Déchets avec les travaux de révision des SDAGEs
- Définition des zones de protection fortes





# Objectifs et Indicateurs environnementaux

## Version finale V5 - Synthèse

Stratégie de façade maritime  
Document stratégique de la façade Sud-Atlantique

Annexe 6.b

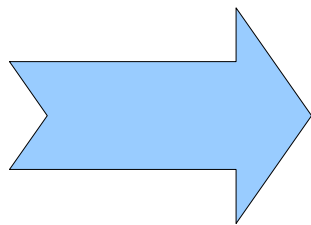


AU TOTAL

- **53 Objectifs environnementaux**
- **80 Indicateurs** pour le suivi de leur atteinte

> **54 Indicateurs mesurables avec cible (67%)**

> **26 Indicateurs mesurables sans cible, à définir (33%)**



Ces OE permettront de guider l'action publique et de prioriser les moyens d'intervention qui seront proposés à travers **le plan d'actions DSF SA** pour atteindre le **Bon État Écologique pour le Milieu Marin**.

# Programmes de surveillance scientifiques

**Par descripteurs D1 à D11, révisions en cours (BEE, nouveaux OE des DSF)**

- **Analyses critiques** : sollicitations des référents locaux - Printemps / Été 2019
- **Consultation** : format « fiches pédagogiques » + annexes techniques - Été 2020
- **Déchets** : PdS : indicateurs et seuils en développement, cadre UE pour suivi dans les rivières (cadre DCE/DCSMM)
- **Oiseaux marins** : PdS à adapter (captures accidentelles + zones fonctionnelles), données sur [www.oiseaux-marins.org](http://www.oiseaux-marins.org)
- **Tortues et mammifères marins** : manque données surtout autres façades
- **Atelier « échelles évaluation »** : Articulation façade / SRM ? En attente de cadrage européen

# Ordre du jour de la réunion

1. Adoption de la stratégie de façade sud atlantique (1<sup>er</sup> volet du DSF) : présentation des adaptations apportées suite aux processus de consultation du public et des instances
- 2. Élaboration du plan d'action du DSF et calendrier : volet environnemental et volet socio-économique**
3. Questions diverses



DIRECTION  
INTERRÉGIONALE  
DE LA MER  
SUD-ATLANTIQUE

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

## Volet plan d'actions du DSF : cadrage national

Obligation de résultat : *l'atteinte du bon état écologique guide la définition des mesures et actions*

### **1 seul plan d'actions mixte (approche intégrée OE/OSE) = Volet opérationnel DSF**

- intégrant Programme de Mesures PAMM 2<sup>e</sup> cycle,
- comportant à la fois des actions de nature environnementale, des actions de nature socio-économique ou des actions dites « mixtes »

Lignes directrices :

Renforcer les synergies avec les politiques sectorielles

Etre cohérents entre les directives existantes

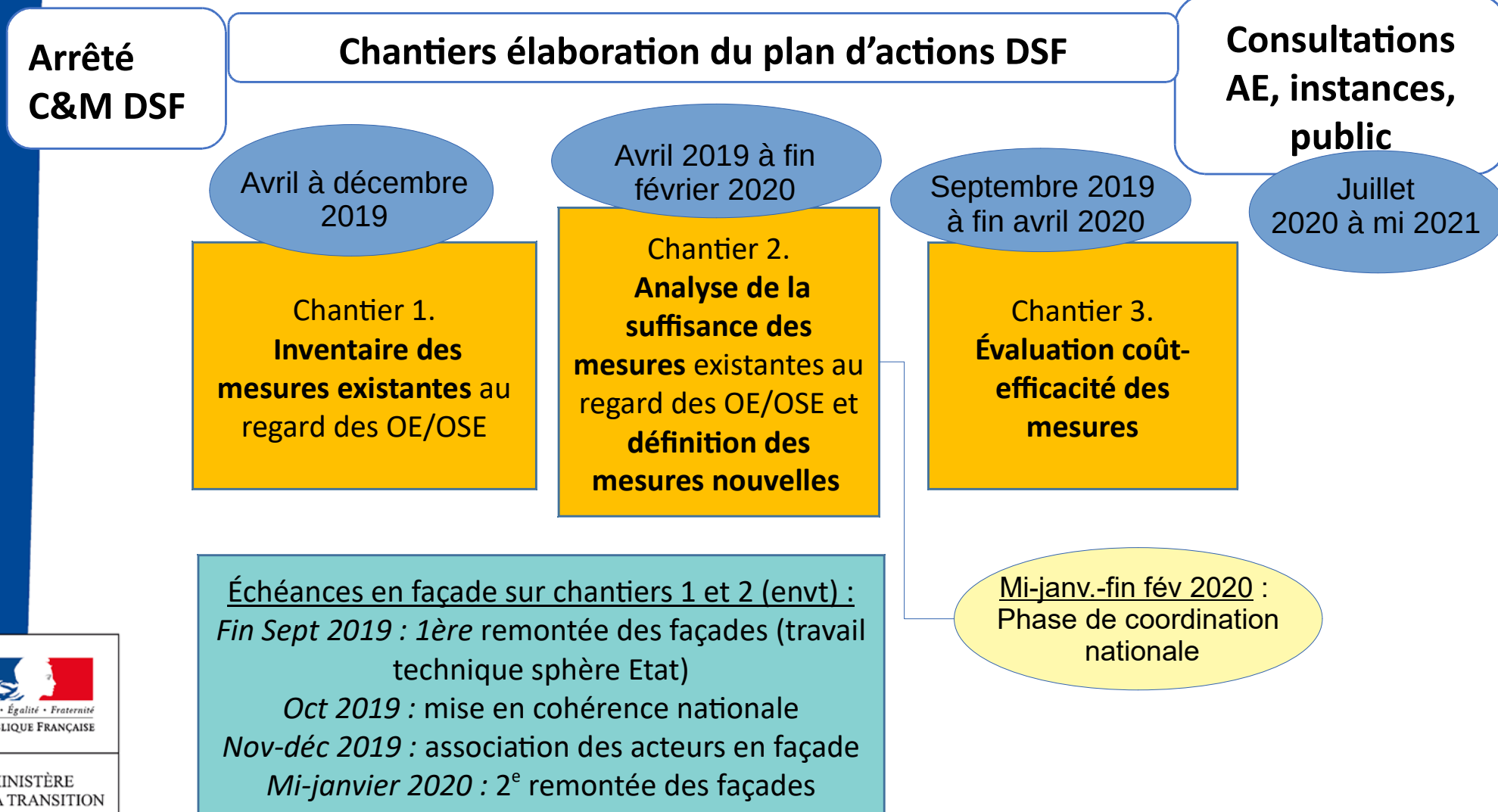
Concier les « acteurs en façade »

Assurer la cohérence d'ensemble des DSF par les préfets coordonnateurs

**Fil conducteur** : Travailler en mode intégré environnement/socio éco

# Calendrier d'élaboration Plan d'actions

=> Objectif : adoption 2021



# Modalités d'élaboration du plan d'actions

**Objectif final** : élaboration de fiches action par activité socio-économique / par descripteur qui répondent à tout ou partie des OE/OSE et aux exigences de rapportage « ex PAMM ».

- Intitulé de l'action
- Identité de l'action: thématique/politique associées, descripteur et interaction OE/OSE
- description de l'action avec des éléments de cadrage, d'information du contexte législatif et réglementaire et finalité de l'action
- modalité de mise en œuvre : calendrier, territoire d'application, maître d'ouvrage, sources de financement, indicateurs de réalisation

**M017-NAT1b** Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce

Questions sanitaires Déchets marins

Contaminants dans le milieu

Descripteur du BEE 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

### Description de la mesure

La mesure s'intéresse aux catégories de déchets visées par les annexes de la convention MARPOL et a pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des déchets dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce. Elle se décline en trois actions :

- la réalisation d'une étude diagnostic des ports, à l'échelle de chaque sous-région marine (ou échelle géographique plus pertinente) ;
- l'amélioration des services et dispositifs de collecte et de gestion dans les ports jugés prioritaires ;
- l'actualisation des plans de réception et de traitement des déchets.

<b>Mode d'action</b>	Politique Technique
<b>Mesure de protection spatiale contribuant au développement d'un réseau d'aires marines protégées</b>	non
<b>Politiques associées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Politique des déchets</li> <li>&gt; Politique relative aux ports (dont dragage/immersion)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan Régional sur la Gestion des Déchets Marins dans la Méditerranée (convention Barcelone)</li> <li>Plan d'action déchets marins du G7</li> <li>Plan d'actions déchets marins de la convention de mer régionale OSPAR</li> </ul> </li> </ul>

### Objectifs environnementaux associés

- Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin
- Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats
- Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin qu'ils soient chroniques ou accidentels

### Objectifs environnementaux opérationnels associés

- D10-2 : Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le milieu marin en accompagnant les activités
- D8-3 : Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation
- D8-4 : Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine maritime

FICHE MESURE - M017-NAT1b

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

## Volet plan d'actions du DSF :

*inventaire et suffisance des mesures existantes à l'échelle du Golfe de Gascogne ou de la façade SA d'ici début 2020*

- Services de l'État mobilisés depuis avril 2019 : DIRM, DREAL, DDTMs, DIRECCTE, AFB, PNMs, Ifremer, Agences de l'eau (Adour Garonne et Loire Bretagne), services centraux (DEB, DML)

=> actions « PAMM 1<sup>er</sup> cycle »

=> politiques nationales, régionales, sectorielles...

=> plan de gestion PNMs, SDAGE, FEAMP...

- Analyse croisée sur le lien entre actions et objectifs

- Analyse croisée à poursuivre entre actions « environnement » et actions « socio-économiques » pour éviter les doublons

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

## Volet plan d'actions du DSF :

### *Identification de premières pistes d'actions*

- Échanges et séminaires de travail entre services de l'État depuis juillet, soit à l'échelle du Golfe de Gascogne (Environnement), soit à l'échelle de la façade (socio-éco)

=> pistes d'actions « environnement » remontées à la DEB fin septembre

=> pistes d'actions « socio-économiques »

diffusées aux acteurs de la CP et des commissions spécialisées du CMF en novembre





# Format de pistes d'actions environnementale

## Ecosystèmes marins vulnérables (EMV)

D01-HB-OE10 (Abrasion et étouffement des EMV) : Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Ecosystèmes Marins Vulnérables\*) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières\*\*:

### Questions préalables à la définition de cibles et à l'élaboration de mesures nouvelles :

- Problématique de désignation des périmètres sites récifs Natura 2000 au large
- Une cartographie exhaustive des EMV accompagnée d'une liste des EMV prioritaires est nécessaire à la mise en place d'actions de contrôle ciblées (pour l'indicateur 1 faire appliquer le règlement européen 2016/2336, ce qui devrait conduire à de l'information et du contrôle par les services de contrôle des pêches)

### Inventaire de l'existant :

- Règlement européen 2016/2336
- PAMM 1<sup>er</sup> cycle
  - M001-NAT1b (Natura 2000 au large pour mm, oiseaux et récifs)
  - M002-NAT1b (Gestion N2000)
  - M003-NAT1b (Protection forte AMP)
  - M007-NAT1b (Mise à jour espèces et habitats protégés)
  - M008-NAT1b (Connaissances et nouvelles pratiques de pêche)
  - M014-NAT2 (Méthodes dragages moins impactantes)
  - M019\_KTM1b (Prévention et contrôle impacts activités de loisirs dont pêche)
  - M024-NAT1b (Schéma directeur gestion dragage)
  - Mco-NAT-001 (Compatibilité autorisations en mer et OE)
  - Mco-NAT-018 (Arrêtés préfectoraux pour interdire la destruction ou l'altération des habitats naturels)
  - Mco-NAT-020 (Meilleure prise en compte des EMV)

### Proposition d'action

- Élaboration des DOCOB Natura 2000 au large
- Sites propices surveillance moyens hauturiers : priorités des plans de contrôle voire plans de contrôle pêche (ciblage balise VMS sur sites à éviter par le CNSP ?)

insérer ici  
votre  
bloc marque

# Format de pistes d'actions socio-économiques

## LES OBJECTIFS SOCIAUX ECONOMIQUES STRATEGIQUES ET PARTICULIERS DE LA FACADE SUD-ATLANTIQUE

		08 – Sédiments marins et estuariens		POUR MEMO		
Objectifs stratégiques <i>Justification</i>	Objectifs particuliers <i>Justification</i>	Propositions d'action « chapeau » associée <i>Sources de financement Autorité en charge de l'application de l'action</i>	Proposition de déclinaison de l'action en sous actions	Indicateur de réalisation d'actions (de résultat et non de moyens)	Commentaire (financement, chargé du suivi, politique associée, proposition d'action...)	
Colonne initiale	Colonne initiale	Colonne initiale	Colonne initiale	Colonne initiale		
1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne	1- Favoriser une approche globale des extractions de granulats terrestres et marins	Articuler le schéma régional des carrières et le DOGGM	Elaborer et mettre en oeuvre le SRC et le DOGMM de manière cohérente et pour ce faire : Créer un groupe technique veillant à l'approche globale SRC/DOGMM	Effectuer un bilan à mi parcours de la mise en place du DOGGM soit sous 6 ans		
			Développer la valorisation des sédiments pollués dans les filières BTP / infrastructures de transport	Taux de valorisation des sédiments pollués		
			Développer le ré-emploi / recyclage des matériaux du BTP et l'utilisation de matériaux bio-sourcés	Taux de recyclage des matériaux BTP et part des matériaux biosourcés		
	2- Planifier, aux échelles territoriales adaptées, les extractions en granulats marins en fonction des besoins et des enjeux écologiques	Mettre en oeuvre le DOGGM	Identifier un zonage cohérent avec le fonctionnement des territoires et tenant compte de l'offre et de la demande dans le DOGGM		Flux entrant/sortant de granulats à l'échelle régionale	
					Ventilation par points de débarquement et par filières	
	3- Maintenir les points de débarquement des granulats marins	Intégrer les enjeux de la filière dans les schémas d'aménagement portuaires et les points de débarquement (lien avec OSE ports 01.02)	Identifier les principaux flux issus de l'exploitation des granulats marins	Améliorer les réseaux ferroviaires et fluviaux (et les connexions multimodales) permettant une desserte optimale de l'hinterland pour les ports de la façade	Carte des flux et position des points de débarquement	

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

Volet plan d'actions du DSF/volet environnement :

*chantier 1 et 2 : inventaire et suffisance des mesures existantes à l'échelle du Golfe de Gascogne d'ici début 2020*

Note méthodologique DEB/DML :

- \* d'ici septembre : travail technique dans la sphère Etat pour identifier les mesures existantes et les manques sur la base des politiques locales, régionales et nationales
- \* oct : coordination/harmonisation nationale
- \* nov-déc : association et concertation avec les acteurs en façade
- \* mi-janvier 2020 : proposition de mesures remontées au niveau national intégrant les retours des acteurs
- \* février 2020 : mise en cohérence nationale

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

## Volet plan d'actions du DSF/volet socio économique :

*Préalable* : Travail non cadré par le niveau national. Méthode à inventer !

\* Octobre 2019 : envoi des premières pistes d'actions aux membres des commissions du CMF pour avis et compléments (retour pour mi-novembre si possible)

\* Mi-novembre : envoi d'une enquête pour recenser les actions d'autres acteurs :

- Région NA et Départements littoraux
- Communautés de communes/syndicats mixtes
- Acteurs du CMF (+ quelques compléments sur certaines filières peu représentées : loisirs nautiques, surf...)

\* décembre-janvier : organisation d'ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs motivés (1 par département)

# Modalités d'élaboration du plan d'action du DSF et calendrier associé

## Volet plan d'actions du DSF/volet socio économique :

- \* février-mars 2020 : bilan des ateliers avec les commissions du CMF (CP et 2 CS, élargies aux autres contributeurs?)
- \* mars-avril 2020 : consolidation du plan d'action « socio-éco » par les services de l'État, finalisation du croisement avec la partie « environnement »

# Ordre du jour de la réunion

1. Adoption de la stratégie de façade sud atlantique (1<sup>er</sup> volet du DSF) : présentation des adaptations apportées suite aux processus de consultation du public et des instances
2. Élaboration du plan d'action du DSF et calendrier : volet environnemental et volet socio-économique
- 3. Questions diverses**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
INTERRÉGIONALE  
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

# Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

**FIN**

insérer ici  
votre  
bloc marque